

Le 1^{er} avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

Excusés : Mme Édith FALLOT, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

Procurations : Mme Édith FALLOT à Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Désignation des représentants à l'EHPAD La Pranière

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose que l'article 8315-6 du Code de l'Action Sociale dispose que le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux tel l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Pranière (EHPAD), qui ne relève que d'une seule commune, comprend trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement dont le Maire ou son représentant qui assure la présidence du Conseil d'Administration.

M. le Maire informe l'Assemblée que Mesdames TAILLANDIER Annabel et BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude sont candidates pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD La Pranière.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme une seule candidature a été présentée, l'assemblée accepte de lever le vote à bulletin secret.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Philippe BONNEFOND, Premier Adjoint, comme représentant du Maire au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD La Pranière.

- **DE DÉSIGNER** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD La Pranière les conseillers municipaux ci-après mentionnés,

- TAILLANDIER ANNABEL
- BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260401-32-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 1^{er} avril 2026

Le secrétaire de séance
M. Michel COUCHOUX



Le Maire
M. Hervé JAVELLE

